

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE VILLENEUVE-SUR-YONNE

DEPARTEMENT DE
L'YONNEEXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA CAISSE DES ECOLES-----
Séance du 07 avril 2021

Nombre de membres		
afférents au Comité administration	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
11	11	7

Date de convocation

31/03/2021

Objet de la délibération

Vote du compte de gestion
2020Délibération rendue exécutoire
par publication le :
Préfecture de l'Yonne-service du courrier

14 AVR. 2021

ARRIVÉE

L'an deux mille vingt-et-un, le 07 avril à 18 heures,
le Comité d'administration de la Caisse des Ecoles de cette Commune, s'est réuni sous la présidence de Madame Nadège NAZE, Présidente.

Présents : Mme Nadège NAZE, Mme Christelle MEIRA BARBOSA, Mme Annette CLAUSSE PAQUAUX, Mme Catherine GUILLERME, Mme Annabelle LEMAITRE, M. Donovan RAGOO, Mme Valérie GAUTIER.

Absents excusés : Mme Natacha PEREIRA, M. L'Inspecteur de l'Education Nationale, M. Alain CHAMBRILLON, Mme Julia CRUZ.

Le Comité de la Caisse des écoles,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par la Trésorière accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu le rapport du compte administratif de l'exercice 2020,

Après s'être assuré que la Trésorière a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

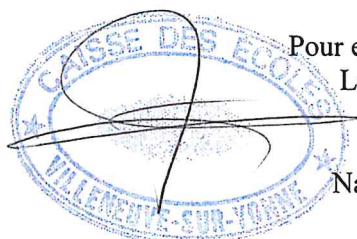
Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Après en avoir délibéré, le Comité à l'unanimité :

- **DECLARE** que le compte de gestion du budget de la Caisse des Ecoles dressé pour l'exercice 2020, par la Trésorière, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.
- **ADOPTÉ** le compte de gestion de Madame la Trésorière.



Pour extrait conforme,
La Présidente.

Nadège NAZE.

